



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

tabagisme

Question écrite n° 31223

Texte de la question

M. Patrick Roy attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur la nécessité de renforcer la lutte contre le tabagisme des jeunes. On constate en effet que 34 % des 11-15 ans ont déjà essayé de fumer et que, parmi eux, un adolescent sur deux va continuer par la suite. Il lui demande quelles mesures elle entend mettre en oeuvre pour lutter contre ce fléau et en particulier pour donner aux enfants les moyens psychologiques de résister au piège de la première cigarette.

Texte de la réponse

La dernière enquête Espad (« European School Survey on Alcohol and Other Drugs ») de 2007 montre que la consommation du tabac affiche une baisse notable depuis 2002 (63 % à 52 %). Entr 2002 et 2006, la consommation quotidienne à 15 ans est passée de 20 % à 14 %. Mais la part des gros fumeurs (10 cigarettes par jour) reste stable, soulignant la difficulté de modifier les comportements des fumeurs dépendants. Face à la diffusion préoccupante des comportements à risques, une mesure, intégrée au projet de loi portant réforme de l'hôpital et relatif aux patients, à la santé et aux territoires, déposé au Parlement le 22 octobre 2008, prévoit d'interdire la vente et la distribution de cigarettes dont le goût a été modifié afin d'attirer particulièrement un public jeune. Ces cigarettes contiennent autant, sinon davantage, de nicotine et de goudron que les cigarettes classiques. Les arômes sucrés (vanille ou chocolat) permettent d'effacer l'âpreté des premières cigarettes et favorisent donc la dépendance à la nicotine. Une enquête récente, réalisée à Paris, a montré que 30 % des fumeurs de 13 ans consomment régulièrement ce type de cigarette. Parallèlement, une campagne médiatique sur les dangers du tabac et la dépendance induite, produite par l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES) à destination des jeunes, a été lancée dans le courant du mois de septembre. Des actions de prévention et de prise en charge médicale sont par ailleurs prévues. Ainsi, les consultations jeunes consommateurs des centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA) permettent une prise en charge spécifique des jeunes patients. Le ministère chargé de la santé, au travers de la direction régionale des affaires sanitaires et sociales d'Île-de-France (DRASSIF), soutient par ailleurs un projet de recherche qui vise à étudier la faisabilité du dépistage de la consommation de substances psycho-actives chez les jeunes dès le milieu scolaire et la prise en charge ou l'orientation en cas de besoin. Les résultats de cette enquête menée dans plusieurs départements d'Île-de-France devraient être disponibles fin 2008. Ils devraient être un élément important pour une éventuelle généralisation d'un tel dépistage lors de consultations médicales. L'ensemble de ces mesures et de ces actions trouvent leur prolongement dans le plan gouvernemental de lutte contre les drogues et les toxicomanies 2008-2011, qui préconise notamment un effort tout particulier pour renforcer la confiance des adultes dans leur capacité et leur légitimité à intervenir auprès des jeunes.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Roy](#)

Circonscription : Nord (19^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31223

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Ministère attributaire : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 septembre 2008, page 8132

Réponse publiée le : 9 décembre 2008, page 10733